

ABONNEMENT.
 30 fr.
 16
 9
 35 fr.
 18
 10
 On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 11 Février 1882.

Chronique générale.

A l'occasion de la question égyptienne et du discours de la reine Victoria à la rentrée du Parlement anglais, nous trouvons dans les journaux anglais des appréciations qui ne manquent pas d'intérêt.

Le *Times*, jugeant que le cabinet français répudie toute politique d'aventure, invite le ministère britannique à faire connaître le plus tôt possible l'attitude qu'il compte prendre vis-à-vis de l'Égypte.

Le *Daily News*, tout en conservant l'espoir que M. de Freycinet marche d'accord avec la Grande-Bretagne, annonce que la divergence qui existe entre les intérêts français et les intérêts britanniques s'accroît de plus en plus par la force des choses : « L'Angleterre, dit-il, aurait à maintenir la sécurité de la route des Indes, question qui ne touche pas aux intérêts français. »

Le *Daily News* commet ici une erreur. Le canal de Suez intéresse la France et les autres puissances tout aussi bien que la Grande-Bretagne, au point de vue du commerce maritime.

Quant au *Standard*, il exprime l'opinion peut-être la plus sensée. Il invite l'Angleterre à s'entendre avec les grandes puissances, afin d'éviter les rivalités d'intérêts, et, au besoin, avec le parti national lui-même, si c'est possible.

Par contre, les journaux italiens se montrent fort hostiles à la politique française.

Le *Diritto* demande que l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et l'Italie fassent prévaloir leurs intérêts en Égypte, contre ceux de l'Angleterre et de la France, qu'il trouve trop prédominants.

D'après ce journal, pour y arriver il faut d'abord enrayer les mouvements du parti national, avant qu'ils servent de prétexte à une occupation militaire.

La *Riforma* va plus loin. Elle ne veut pas que le gouvernement italien se borne à ce

rôle conciliant. Il ne lui suffit pas de maintenir le *statu quo* et d'empêcher une intervention armée; elle demande la suppression du contrôle de la France et de l'Angleterre!

Pour atteindre ce but, elle propose une intervention des quatre puissances, et soutient que l'Italie, comme la plus intéressée, doit prendre l'initiative de cette mesure.

Il y a là un symptôme d'opinion fort accentué contre nous. Nous n'y voyons pas encore un danger imminent; car les autres puissances ne paraissent pas aussi pressées que le Quirinal de s'engager à fond dans cette affaire. Mais nos gouvernants néanmoins feront bien de tenir compte de cette hostilité manifeste de l'Italie à notre égard.

La commission du Sénat pour le projet relatif à l'enseignement gratuit et obligatoire a décidé, sur la demande de M. Jules Ferry, de proposer au Sénat la mise à l'ordre du jour immédiate de ce projet.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, ne voulant pas suivre les errements de ses prédécesseurs relativement à la nomination des sous-préfets et conseillers de préfectures, vient de demander au directeur du personnel une liste de tout le personnel du ministère. Désormais, les sous-préfectures et places de conseillers seraient attribuées au personnel de l'administration centrale.

Le prochain mouvement administratif sera établi sur cette base.

On annonce la mise à pied d'une foule de fonctionnaires.

Le *Gaulois* dément la nouvelle que 30 millions auraient été retirés de la Banque d'Angleterre, par l'empereur d'Autriche, pour les confier à M. Bontoux.

Le Parlement approuve le projet restituant aux Conseils municipaux des villes le droit

d'élire leurs maires; il demande seulement que l'Etat intervienne dans la police des grandes villes.

La *Justice* réclame le même droit pour Paris, elle approuve le projet supprimant l'adjonction des plus imposés.

Quelques-uns des anciens ministres du 14 novembre, M. Waldeck-Rousseau, M. Proust et M. Cazot entre autres, ont déclaré qu'ils n'acceptaient aucunement la responsabilité des projets déposés par M. Paul Bert sur l'exercice du culte catholique en France, ces projets étant absolument en dehors du programme adopté par le précédent cabinet.

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

« Les amis du citoyen Gambetta se remuent beaucoup. Dans le Parlement, on considère cette agitation ambitieuse, brouillonne, comme destinée à faire plus de bruit que d'effet. »

« Dans les milieux ministériels, tout en suivant avec une certaine inquiétude ces velléités d'opposition opportuniste contre la politique de l'Élysée, on croit que Gambetta et ses amis se borneront à faire une guerre sournoise, occulte, craignant de froisser l'opinion républicaine par une opposition qu'on qualifie déjà d'anti-patriotique et d'anti-démocratique. »

« On remarque beaucoup qu'avant de quitter le pouvoir, le citoyen Gambetta n'a pas oublié de donner à ses amis de grasses sinécures. L'adjonction de huit nouveaux membres opportunistes au Conseil des chemins de fer de l'Etat est un scandale qui pourrait provoquer un incident parlementaire peu agréable pour M. Gambetta. Aujourd'hui on apprend, non sans étonnement que M. Ranc a été nommé membre du Conseil supérieur des prisons. Le « Père Joseph » du président occulte choisit très-intelligemment ses fonctions! »

« On croit savoir au ministère de la guerre que le général de Miribel conservera

ses fonctions de chef d'état-major général. Il paraîtrait qu'en imposant le général Billot à M. de Freycinet, l'ex-président du Conseil aurait exigé de « son général Billot, » comme il l'appelle, que tout fût tenté pour maintenir à son poste le général de Miribel. Le nouveau ministre de la guerre aurait accepté cette condition.

« Toutefois, les journaux de gauche annoncent encore le remplacement du général de Miribel. »

« On prétend que les instructions données aux préfets par le ministre de l'intérieur, leur enjoignant de considérer comme non avenue la circulaire de M. Waldeck-Rousseau relative aux rapports des préfets avec les députés de leur département, a été imposée par une tactique habile. »

« C'est un moyen sûr de capter les bonnes grâces de nombreux députés de la gauche. »

« Détail rétrospectif assez curieux. Il paraît que c'est dans le salon d'un banquier bien connu qu'a été arrêté le sens du rapport de la commission des 33 qui a renversé Gambetta. Un financier avait demandé à ce banquier, qui est son ami, de réunir lui et ces députés dans un dîner, à la suite duquel on se serait livré à une véritable distribution de places. On aurait notamment promis, dans cette réunion, à M. Andrieux, une mission diplomatique et à M. Kœchlin-Schwarz la succession de M. Floquet à la préfecture de la Seine. »

« Mais le citoyen Floquet a décidément abandonné complètement toute idée de démission. »

On lit dans le *Télégraphe* :

« La *Republique française* conteste ce que nous avons dit de la situation tendue que le précédent cabinet avait fait naître dans les affaires d'Orient. Elle repousse cette « insinuation » avec une indignation qui veut se faire ironique. »

« Ce n'est pas une insinuation, c'est une affirmation, et nous en maintenons l'exactitude. »

37
 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXIV

LES MAILLES DU RÉSEAU.
(Suite.)

Le docteur ne l'y suivit point; il ne la vit point se signer à la hauteur de la fondrière où avait péri l'ivrogne Durentin, place pieusement marquée par une croix de bois. Il s'était posté sur le passage de la calèche qu'il retarda en y prenant place.

Il eut la maladresse de laisser tomber sa canne, puis son chapeau que le vent fit rouler; Gordien descendit de cheval pour rattraper le chapeau. Manuel, Laure et surtout Suzanne riaient de l'incident.

— Pardon! le temps de mettre mes lunettes dans leur étui, j'ai failli les casser. — Merci, Gordien! — Mais tenez donc mieux son cheval, monsieur Manuel! — Mille excuses, madame la comtesse, je viens de vous faire perdre cinq minutes.

— Il n'y a point de mal, nous sommes fort en avance, dit la comtesse.

— Heureusement! Je n'en suis pas moins un impardonnable maladroit. Vous tenez à entrer dans l'église avant la tumultueuse presse des paysans qui attendent toujours le dernier son de cloche. Je vous aurai livrés à la foule.

— Petit malheur.

Les cinq minutes de retard avaient permis à M^{me} Vaurant d'arriver au bourg la première et de s'y poster à côté de la porte du marchand de vins Fouillu, où l'invalidé Loiret l'attendait avec sa petite famille.

Passa Jacques Bernard donnant le bras à Colas vêtu en paysan avec sa veste de rechange. Le petit Denis sautait autour d'eux. Conformément aux prescriptions de Deleambre, Céline, gardée par Marianne, faisait la grasse matinée.

Bernard, Colas et son garçonnet saluèrent la veuve Vaurant avant d'entrer à l'église.

La calèche, comme de coutume, s'arrêta devant la maison Fouillu, chez qui l'on remisait les chevaux pendant la durée de la grand'messe.

Mais il était fort inusité que M^{me} Vaurant fût là tout justement au moment de la descente de voiture.

D'ordinaire, le docteur le savait bien, elle entrait des premières à l'église, où elle se blottissait dans son coin, entre un pilier et un confessionnal, sorte de niche qu'elle se faisait garder par une servante de métairie. Elle n'en sortait que fort tard

et assez furtivement par la porte dérobée menant au cimetière. Là, elle s'agenouillait sur la tombe de son mari. Bref, les choses se passaient de telle façon que les du Hêtre n'avaient presque jamais eu l'occasion d'échanger avec elle le banal salut d'usage.

En profond calculateur, le docteur avait eu soin de monter dans la calèche par la portière de gauche, car la famille en devait descendre par la droite. Ainsi, à l'arrivée, il resterait libre soit d'y rester assis le dernier, soit de sortir aussi promptement qu'il le voudrait par où il était monté.

Un mobican n'eût pas mieux combiné son affaire. De loin, il reconnut la veuve Vaurant au milieu de la foule.

— Elle est à son poste d'observation, se dit-il. Je suis au mien!

Le comte du Hêtre remarqua aussi la présence insolite de la veuve du notaire :

— La pauvre dame, pensa-t-il, a grand'hâte de voir ce que peut être son neveu; je doute qu'il lui plaise.

Gordien et Manuel étaient déjà à bas de cheval. Le premier reçut dans ses bras sa blonde petite sœur Suzanne, qui avait fait route sur le siège à côté du cocher. Le second, sans avoir pris garde à la veuve Vaurant, ouvrait avec empressement la portière. Il présenta la main à la comtesse d'abord, puis à Laure, à qui, tout aussitôt, il offrit le bras,

sans plus se soucier de M^{le} Fluviane que d'un mannequin.

Mais, loin d'en être froissée, l'indulgente vieille cousine sourit de cet ineffable sourire de la bonté qui se complait au bonheur d'autrui. Ses doux yeux, d'un bleu verdâtre, suivirent Manuel et Laure avec une expression sympathique.

Le comte du Hêtre, descendu le troisième, lui offrait la main à son tour.

La veuve Vaurant, ne se doutant guère qu'on l'épiait, dévorait Manuel du regard avec une persistance qui ne pouvait échapper au docteur Deleambre.

— Décidément, il y a encore par ici quelque roman sous roche, se dit-il en descendant enfin de son observatoire.

Déjà les chevaux étaient dételés; déjà le comte, après un salut des plus courtois, avait successivement présenté à M^{me} Vaurant la comtesse, ses deux filles, son fils, et même Manuel.

Le salut correct et distingué, le sourire, le regard de l'austère veuve répondirent pour elle avec tant d'expression, que personne, si ce n'est le comte et le docteur, ne s'avisait de remarquer qu'elle n'avait pas articulé une parole.

Le comte redoutait quelque lâcheux *lapsus* de langage; le docteur guettait le son de voix et l'accent, autres indices, à défaut desquels il se contenta de penser qu'une dame de la plus haute

Les renseignements donnés par les feuilles étrangères nous obligent à reconnaître que le *Télégraphe* a raison dans ses affirmations.

La *Gazette de Cologne*, en effet, reproche à M. Gambetta d'avoir tellement compromis la politique de la France que M. Grévy, dans une de ses dernières réceptions, a cru devoir multiplier ses déclarations pacifiques.

Et la *Correspondance politique*, de Vienne, annonce que le Sultan montre des dispositions moins hostiles à la France depuis que M. Gambetta a quitté le ministère.

Enfin les *Grenzboten*, de Leipzig, tout en disant que la chute de M. Gambetta doit laisser l'Allemagne indifférente, avouent que cet événement fortifie pour quelque temps « l'espoir du maintien de la paix ».

C'était donc bien la politique aventureuse de l'ancien président du conseil qui inquiétait les puissances et qui compromettait la France au dehors.

Etranger.

ANGLETERRE. — La première phase du discours prononcé par la reine d'Angleterre devant le Parlement britannique, est une affirmation des droits monarchiques. Contrairement à la théorie révolutionnaire française, répudiée énergiquement par M. de Bismark ces jours derniers devant le Reichstag, et qui voudrait que la puissance royale ne se mêlât pas du gouvernement, la reine Victoria revendique son droit de « diriger les affaires publiques », ne reconnaissant au pouvoir parlementaire que le droit d'aide et de conseil. Nous osons dire que, depuis cent ans, aucune assertion aussi audacieuse ne s'était produite à la face du corps parlementaire le plus ancien et le plus respecté de toute l'Europe. Et cette assertion émane d'un cabinet libéral !

Ce rappel des prérogatives de la couronne, venant après le rescrit récent de l'empereur d'Allemagne, qui indiquait la même tendance et tendait au même but, a produit, nous le savons, dans le monde diplomatique, l'impression la plus vive et la plus légitime. Seuls, nos républicains français ne s'en inquiètent pas; du moins il n'est pas un seul journal de leur parti qui le constate et le relève.

La République dort et les monarchies veillent. Nous craignons les conséquences de cette insouciance ou de cet aveuglement, non pour la République, mais, hélas ! pour notre patrie.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, commentant une correspondance berlinoise publiée par le *Golos*, où il était dit que M. de Bismark avait conçu, au printemps de 1884, le plan d'ôter à la Russie la Pologne, Riga et Libau, plan qui avait été détruit par l'entrevue de Dantzig, dit :

« Nous avons remarqué avec un plaisir sincère, il y a quelque temps, que le *Golos*

était revenu à un langage plus pacifique. Nous sommes donc surpris de voir rentrer ce journal sur le terrain de la politique fanfaisiste. Nous nous bornons à constater ce fait, sans le critiquer autrement. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 février.

Le marché est assez actif, les offres sont nombreuses, mais le comptant absorbe peu à peu les titres qui se présentent et les cours se maintiennent assez fermes.

Le 3 0/0 débute à 82.80 et reste à 82.52.

Le 5 0/0, à 114.75 et 114.67.

L'amortissable, à 82.70 et 82.30.

Les consolidés anglais arrivent à 99 13/16, soit 1/16 de hausse.

Les valeurs de crédit sont assez fermes, sauf la Banque d'Escompte qui a de la peine à remonter le courant, cette valeur est très-offerte à 580.

La Banque de Paris est aux cours de la veille, 1,090.

La Banque de France oscille de 5,500 à 5,425.

Sur l'action du Crédit Foncier, les achats sont très-importants. Le mouvement croissant de ses opérations et le tiercement prochain de son capital social assurent à ce titre une plus-value considérable.

La Foncière de France et d'Algérie est à 510.

L'Assurance Financière voit ses bons très-demandés par les capitaux de l'épargne; la petite épargne souscrit avec empressement aux polices de capitalisation de l'Assurance Financière, certain de faire une bonne opération.

La Société Française Financière est très-activement demandée à 1,005, le comptant ne chôme pas sur ces excellents titres.

La Société Nouvelle reprend aux cours de 485, c'est une des valeurs que les capitalistes s'empressent de mettre en portefeuille.

Sur la Banque Romaine, on est à 600, c'est un des meilleurs prix qui permettent d'effectuer des achats sérieux.

Le Crédit Général Français s'inscrit à 700 et 710, la reprise ne sera pas longue à se faire sentir.

Le Crédit Lyonnais, très-suivi, a des transactions considérables sur le marché du comptant; cette valeur très-appreciée ne tardera pas à dépasser les cours actuels, 780, pour atteindre un niveau plus élevé.

Chronique militaire.

M. Pesme, colonel de cavalerie hors cadres, sous-chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris, est nommé chef du cabinet du ministre de la guerre.

M. Pesme, originaire du département des Deux-Sèvres, dit la *Revue de l'Ouest*, est un officier d'une haute intelligence; « son esprit organisateur et sa science profonde dans l'art militaire lui permettent de rendre de grands services à notre armée, qui a été presque complètement désorganisée pendant le funeste ministère du général Farre. M. Pesme fera autrément honneur à la ville de Niort que l'infortuné Antonin Proust, qui n'est arrivé au ministère que pour montrer la plus complète insuffisance. »

Le colonel Prudhomme, ex-chef de cabinet du général Campenon, est nommé au commandement du 44^e de ligne, à Saint-Maixent.

Manuel était inévitablement le cavalier de Laure.

— Je me recommande humblement à vos prières, dit-il de son ton le plus tendre.

— Vous avez bien raison, et plût à Dieu qu'elles fissent le miracle de vous convertir, vilain Robinson que vous êtes.

Manuel était ravi de tant de familiarité.

— Demandez au ciel, reprit-il, de nous préserver de tout naufrage !

Ses yeux brillaient; il était sous ce charme qui transfigure jusqu'aux plus vulgaires physionomies, et l'on sait combien la sienne était correctement belle. Plus d'expression ironique. Le dandy blasé faisait place au gentilhomme chevaleresque, noblement, purement épris d'une pure et noble demoiselle.

Or, à Soreillac, le grand bénitier paroissial, en pierre magistralement fouillée, se trouve à l'extérieur de l'église, sous le porche. Et la veuve Vaurant s'était retournée pour recevoir de la main du comte de Hêtre l'eau lustrale qu'il lui offrait.

Elle vit, elle contempla Manuel au moment où l'expression du bonheur irradiait sur ses traits harmonieux. En s'humectant le front, elle pria Dieu de bénir et de protéger le fils de son frère.

Ensuite, s'inclinant un peu, elle entra dans l'église, se glissa jusqu'en son coin d'adoption et ne reparut plus aux yeux de la famille du Hêtre.

Mlle Fluviane, qui n'avait échangé avec elle qu'un

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Voici le texte de l'Ordonnance de référé concernant M. l'Aumônier de l'Hospice de Saumur, rendu hier par M. Bodin, président du Tribunal civil :

« Attendu que le Maire de Saumur, en sa qualité de président de la Commission des Hospices, demande par son assignation en référé qu'il soit enjoint au Sr Pertué, ancien aumônier des Hospices, de vider de corps et de biens, dans les 24 heures, les immeubles qu'il occupe et qui sont la propriété desdits Hospices, à peine d'être expulsé par la force publique ;

« Attendu que M. le Maire, en sa dite qualité, agit en vertu d'une délibération de la Commission administrative des Hospices en date du 29 avril dernier, approuvée par M. le Préfet à la date du 17 octobre suivant et notifiée au Sr Pertué le 22 du même mois ;

« Attendu que le dispositif de cette délibération est ainsi conçu :

« 1^o Les fonctions rétribuées d'aumônier, à l'Hospice général de Saumur, seront supprimées à partir du 1^{er} janvier prochain ;

« 2^o Toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront immédiatement remplies ;

« Attendu que le Sr Pertué prétend que toutes les formalités nécessaires n'ont pas été remplies; qu'aux termes du décret du 14 fructidor an XI, les traitements des aumôniers des Hospices devant être réglés par arrêtés des préfets, approuvés par le Ministre de l'intérieur, il doit en être de même de la suppression de ces traitements, et que le Ministre de l'intérieur n'a statué ni sur la délibération sus-visée, ni sur l'arrêté du préfet qui l'approuve ;

« Attendu que cette prétention, qui dénie à la délibération sa parfaite régularité, par suite sa force exécutoire, soulève une question de droit administratif qui ne rentre pas dans les attributions du juge de référé ;

« Par ces motifs :
« Nous nous déclarons incompétent ;
« Disons qu'il n'y a lieu à référé, et renvoyons les parties à se pourvoir. »

La journée d'hier a été mauvaise pour M. Combiert, ainsi que nos lecteurs ont pu en juger par nos dernières nouvelles.

L'ordonnance de M. le Président du Tribunal civil, venant après la réponse des médecins et la démission de conseiller municipal par M. Gauron, est un comble.

Aussi, tant d'événements à la fois nous autorisent à nous demander si la crise de l'Hospice ne serait pas un mal d'une nature contagieuse qui aurait atteint M. le Maire de Saumur lui-même.

M. Combiert, après avoir remplacé l'ancienne Commission hospitalière par de nouveaux membres triés sur le volet et complètement à sa disposition, ne devait-il pas es-

pérer, en effet, mener à bonne fin son travail de désorganisation, sans crainte de rencontrer désormais sur son chemin le moindre obstacle à ses projets ?

Bien pénétré de cette pensée, le voilà donc parti de nouveau en guerre; et, assignant M. l'Aumônier de l'Hospice devant M. le Président du Tribunal civil de Saumur, pour le faire condamner à vider dans les vingt-quatre heures le logement affecté à l'aumônerie, sinon et faute par lui de ce faire dans ledit délai, d'être autorisé à l'expulser avec l'assistance de la force publique.

Et, vu l'urgence, M. le Maire demandait en outre l'exécution provisoire de l'ordonnance nonobstant opposition ou appel.

Comme on le voit, il n'y allait pas de main morte.

Tout cela pour venir échouer piteusement au seuil même du Tribunal.

M. le Président, ne s'inspirant en effet que de sa conscience de magistrat, s'est déclaré incompétent.

Il y a encore des juges à Berlin !

M. Combiert vient d'en faire l'expérience. Espérons que la leçon lui profitera dans l'intérêt de ses administrés.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Les journaux continuent à s'occuper des mutations prochaines des commandants de corps d'armée.

« En ce qui concerne le commandement du 9^e corps, l'intention formelle du général Campenon était de maintenir à Tours le général de Galliffet, en raison de la situation de l'Ecole de Saumur, qui dépend du territoire de la 9^e région.

Il paraissait naturel à notre ex-ministre de laisser sous l'action directe du chef contesté de la cavalerie française, l'Ecole mère de cette cavalerie.

« Aujourd'hui, la situation ne serait plus la même. D'après certains bruits, qui courraient ces jours derniers dans les couloirs de la Chambre, certaines autorités auraient fait observer au nouveau ministre de la guerre, que tant que le général de Galliffet serait maintenu à Tours, il serait impossible de supprimer l'Ecole de cavalerie, mesure qui s'impose, paraît-il, à tout député soucieux des véritables intérêts du pays.

« Puis le général de Galliffet n'aurait pas toujours fait preuve d'assez de complaisance pour certain député de son commandement, riche seigneur de nos environs. Nouveau grief encore plus sérieux que le premier.

« De tout ceci, il semblerait résulter que le général ne serait pas maintenu à Tours. Le ministre lui offrirait, comme compensation, un grand commandement dans un pays d'élevage.

« On se demande ce qu'il irait y faire.

« Puisqu'on veut, en le déplaçant, pouvoir arriver plus facilement à la suppression de l'Ecole-mère de la cavalerie, il est bien inutile qu'il s'occupe d'élever des chevaux pour une arme appelée à disparaître. »

Nous croyons que cet article n'est que la reproduction de rumeurs qui n'ont rien de sérieux au ministère.

naissance, ayant reçu la meilleure éducation, n'aurait pas mieux salué que cette veuve d'un simple notaire de campagne.

— Grâce sêrère, voisine de la majesté, ascétisme corrigé par un parfait savoir-vivre, port de reine. Ses moindres jeux de physionomie ont été nuancés avec un art merveilleusement gradué, sauf à l'égard de Manuel. Heum!... Veuve d'un modeste notaire, oui, c'est un fait; mais grande propriétaire, richissime, ne frayant avec aucune des petites gens de Soreillac, n'ayant pas trouvé de sa dignité de faire les premiers pas vers les du Hêtre, mais après la visite du comte se hâtant de s'en rapprocher. Que pouvait être ce dossier d'hier dont la lecture a dû absorber la soirée de notre voisin du château? — Des papiers de famille prouvant qui on est et à qui l'on tient. Bref, inévitabilité, fausse position, repentir ou au moins regrets!... Quelque chose comme cela, et des rapports plus ou moins romanesques avec les parents de Manuel. La suite à demain soir !

Pour traverser la place, le comte ayant offert le bras à M^{me} Vaurant, cela fit sensation en Soreillac. Il y eut quelques mots d'échangés. Mais, si fine que fût l'oreille de Delcambre qui donnait le bras à la comtesse, il ne perçut pas le moindre son.

— Cette dame Vaurant, dit la châtelaine, a l'air parfaitement comme il faut.

— J'en suis frappé aussi, madame la comtesse.

petit salut affectueux et discret, Suzanne la blondine et enfi Gordien, prirent successivement place dans l'ancien banc seigneurial.

Après l'office, le comte, la comtesse et même Fluviane eurent fort affaire au bourg.

Le docteur Delcambre se rendit à la poste.

Gordien, frère mille fois aimable, conduisit sa petite sœur Suzanne partout où elle voulut qu'il la menât, — chez les Sorentel où elle avait de jeunes camarades, chez diverses autres bonnes gens, et ensuite au couvent de la Providence, où elle embrasserait Jeanne Simon.

Laure et Manuel, abandonnés à leur heureuse destinée, firent lentement, par deux fois, le tour de la place, sous les grands platanes, au milieu de la foule endimanchée, qui les coudoyait en les saluant avec une malice bonasse.

— Eh! m'némis! fit à demi-voix un vieux flaud, ça vous donnera un joli couple tout de même!

— Plouvra *queuqu'un* de ces jours des dragées du château du Hêtre!

— Hein! *Vertuguié!* ma commère, comme vous y allez! Les dragées sont pour les baptêmes. Commencez, s'il vous plaît, par le bouquet de fleurs d'orangers!

Laure rougissait à peine, et Manuel osait déjà lui dire en souriant :

— Les entendez-vous?

— *Perfectly well!* aurait pu ajouter le docteur Delcambre, qui méprisait la langue anglaise plus que l'italien, mais qui avait une savante prédilection pour l'esquara du pays basque, pour les dialectes bretons et pour l'idiome original de l'arrondissement de Vignebois.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLÉ.

TOLMER & Co, Imprimeurs-Éditeurs, 8, rue du Madame, Paris.

JOURNAL DES
CONNAISSANCES UTILES

LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATELIER
PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS.

20 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites.
Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Économie — Agriculture — Horticulture — Voyages — Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.

Le Numéro : 30 centimes

ABONNEMENTS : Paris, Un an : 14 fr. — Six mois : 7 fr. 50.
Départements : Un an : 15 fr. — Six mois : 8 fr. 50.
Les 2 volumes des Connaissances Utiles, formant 400 pages et 450 gravures, 24 fr. au lieu de 30 fr. 50.
Envoyer 1 fr. 25 en sus pour port.

Prime au Journal aux Abonnés d'un an
LA CONQUÊTE DU GLOBE
LA DÉCOUVERTE DES PÔLES
Par Ch. HERTZ

Un splendide vol. gr. in-8 de 470 pages, orné de 150 gravures et cartes, reliure riche, tr. dor., 3 fr. au lieu de 4 fr. 50.
90 cent. en sus pour port.

Envoyer d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

On annonce qu'une enquête est ouverte par le ministre des finances sur les titulaires de bureaux de tabac qui tiennent à leurs clients des propos hostiles au gouvernement républicain.

Cela signifie que le gouvernement veut dépouiller les titulaires actuels des bureaux de tabac, au profit de républicains demandant leur part du gâteau. L'espionnage est dans leur part du gâteau. L'espionnage est un moyen absolument conforme aux pratiques du régime actuel. On trouvera des suspects autant qu'il faudra des emplois.

Nous apprenons la mort d'un homme de bien par excellence, M. Florent Chauvet, propriétaire, demeurant à Varrains. Ses obsèques auront lieu lundi 13 février, à 10 heures 1/2 du matin, à l'église de Varrains. Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

La liquidation des Charentes. — La Cour de cassation vient enfin de rendre son arrêt dans la question du remboursement des bons Charentes. En thèse générale, la Cour a établi qu'on doit considérer comme usuraire une prime de remboursement stipulée en faveur des porteurs de bons émis par une Compagnie, quand l'intérêt de ces bons atteint le maximum de l'intérêt légal. Dans son application, cet arrêt supprime donc la prime que la Cour d'appel, par son arrêt du 21 février 1881, avait accordée aux bons Charentes.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

On nous annonce, pour lundi, la dernière représentation sur notre scène des *Cloches de Corneville*, qui avaient attiré une foule si considérable il y a près de trois mois. MM. Yrac, Vernon, Dépy, Berton, M^{me} Guérin et Bertha rempliront les principaux rôles. Cette dernière jouera celui de Germaine, qui était tenu par une autre artiste, lors de la reprise, au mois de novembre.

ANGERS.

Le service de huitaine pour le repos de l'âme du regrettable marquis de Moillé de la Tourlandry aura lieu le **mardi 14 février** (et non pas 11 février, comme il a été dit par erreur), en l'église Saint-Laud, à 11 heures du matin.

M. le comte de Bourmont vient de mourir, en son château, près de Candé, dans sa 83^e année. Les obsèques ont eu lieu hier, en l'église de Candé.

M. le comte de Bourmont était le fils aîné du maréchal qui, en 1830, commandait en chef l'expédition française à Alger. Il était le dernier survivant de trois frères qui avaient suivi le maréchal, et pris une part active à la conquête. On sait que l'un d'eux est mort sur la terre d'Afrique.

Pendant la guerre de 1870-1871, deux de Bourmont, petits-fils du maréchal se sont vaillamment battus sous les murs de Paris.

(Union de l'Ouest.)

CHRONIQUE MUSICALE ET THÉÂTRALE.

LE CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ANGEVINE.

Le numéro d'*Angers-Revue*, paru avanthier, publie les lignes suivantes :

« Le temps nous manque pour faire un compte rendu détaillé du concert donné hier soir par l'orchestre d'amateurs que dirige M. Molé fils. Nous sommes heureux de constater le franc succès des exécutants. Voilà un bon début, qui mérite à coup sûr d'être encouragé et prouve les développements du goût de la musique dans notre ville. Les ouvertures de la *Muette* et du *Calife de Bagdad* ont été très-convenablement exécutées, la *Réverie* de Schumann a valu des applaudissements aux instruments à cordes, et si le zèle des sociétaires ne se ralentit point, nul doute qu'ils ne réalisent d'ici peu de nouveaux progrès. La fantaisie pour flûte sur une *Chanson Napolitaine* a été l'occasion d'un triomphe pour M. Molé, avec lequel MM. Martel, Goubault, Delaporte, Chevalier et M^{me} Mercier ont partagé les honneurs de cette jolie soirée qui, nous l'espérons, aura été fructueuse pour la caisse de l'Orphelinat municipal. — L. R. »

Hier, l'*Union de l'Ouest* a fait de ce brillant concert un compte rendu que nous reproduisons avec plaisir :

« Le grand concert donné mercredi, au Cercle du Boulevard, par la Société Philharmonique angevine, sous la direction de M. Molé fils, a obtenu le plus légitime succès. Nous avons dit que la Société était de nouvelle création et que le concert annoncé était son début. Nous la félicitons d'avoir si bien réussi ; son directeur, M. Molé, peut à bon droit se montrer fier, et les artistes, ses collaborateurs, ont reçu, dans les applaudissements qu'on leur a prodigués, une première récompense, la plus douce, pour leur bonne volonté et leurs efforts.

« L'orchestre comprend environ cinquante exécutants, la plupart jeunes gens qui préfèrent à des plaisirs plus faciles, les jouissances délicates que procure la musique. Il est en quelque sorte calqué sur l'orchestre de l'Association artistique d'Angers, dont il procède, qu'il n'a certainement pas la prétention d'égaliser, mais dont il s'appliquera à suivre les traces.

« Sur de son orchestre, M. Molé lui avait confié la plus large part dans le programme ; nous l'avons entendu huit fois, et toujours avec un intérêt plus vif, un plaisir qui s'est traduit par des applaudissements de plus en plus chaleureux. Citons entre autres l'ouverture de la *Muette de Portici* (Auber), *Réverie* (Schumann), *Menuet* (Boccherini), *Pizzicato* (Strauss), la marche du *Songé d'une Nuit d'été* (Mendelssohn).

« Après le premier morceau, et pendant que toute la salle applaudissait, l'un des sociétaires a remis à M. Molé un bâton de chef d'orchestre. On ne pouvait mieux le placer qu'en de telles mains.

« Plusieurs artistes du théâtre et de la ville ont prêté leur concours. M^{me} Mercier, première chanteuse du Grand-Théâtre, a dit la romance de *Philémon et Baucis* ; « Philémon m'aimerait encore » (Gounod), et la valse de *Roméo et Juliette*. A ce moment, une magnifique couronne de fleurs lui a été apportée, en témoignage de reconnaissance et aussi de satisfaction ; on l'a rappelée par des bravos et littéralement couverte d'applaudissements. M. Molé fils a fait entendre une fantaisie sur une *Chanson napolitaine* (Calliezi) et l'air varié *Le Tremolo* (Demersmann), coulé de difficultés presque insurmontables et enlevées avec une superbe maestria.

« M. Martel a chanté sur son violoncelle la *Deuxième romance* (Rabaud). M. Chevalier, le ténor angevin, dont la voix est entendue avec tant de plaisir, s'est encore surpassé. M. Pernet, premier comique au théâtre, a dit une chansonnette et un rondeau. Enfin, une *Sérénade* de Widor, pour flûte, violon, violoncelle, piano et orgue, a été exécutée par MM. Molé, Goubault, Martel, *** et Delaporte.

« M. Delaporte, l'habile maître de chapelle, avait bien voulu remplir les difficiles et ingrates fonctions d'accompagnateur au piano. Il a tenu, de plus, dans tous les morceaux d'orchestre, une partie de violoncelle, et du commencement à la fin du concert, fait preuve d'une obligeance parfaite dont on doit lui savoir gré. C'est avec de tels guides, de tels maîtres, que nos jeunes gens apprendront à goûter de plus en plus la musique et parviendront, dans des conditions toujours meilleures, à nous faire partager leurs plaisirs, tout en nous donnant l'occasion de les applaudir..... »

NOUVELLES THÉÂTRALES.

Le comité du Théâtre-Français a entendu, dans sa séance de jeudi, la lecture d'une comédie en un acte du marquis Philippe de Massa, qui a été reçue.

Titre : *Service en campagne*.
Interprètes futurs : MM. Coquelin, Laroche, M^{me} Reichemberg et Broisat.

M^{me} Marie Laure, que nous avons vue plusieurs fois à Saumur dans des troupes de passage, est définitivement engagée à l'Odéon ; elle a signé mardi son engagement avec M. de La Rounat.

On annonce les dernières représentations de *Tant mieux pour elle*, à la Comédie-Parissienne.

Cette revue, malgré son succès, n'ira pas à 400 représentations, car M. Saint-Germain et M^{me} Chaumont ont un engagement à date fixe pour jouer *Mademoiselle Joseph*,

pièce de MM. Crisafulli et Bocage, qui passera du 15 au 20 courant.

Les appointements de quelques artistes dramatiques semblent aujourd'hui énormes, surtout si on veut bien les rapprocher des sommes qui étaient allouées à nos principaux artistes il y a un demi-siècle seulement.

Mais à présent ce ne sont pas seulement les artistes de l'Opéra et de la Comédie-Française dont il faut citer les émoluments déjà très-raisonnables, mais on peut relever encore quelques chiffres attribués à des étoiles, comme on dit, des théâtres secondaires.

M^{me} Judic aurait renouvelé son traité avec M. Bertrand, directeur des Variétés, à raison de 4,000 fr. par représentation et un nombre de 250 représentations assurées dans l'année.

Autre étoile : M^{me} Jeanne Granier serait rengagée à la Renaissance à raison de 400 francs par soirée et un nombre de 200 représentations assurées.

Quelquefois les clauses de ces rengagements contiennent quelques particularités à relever, comme celle-ci : M^{me} J. Granier aura relevé en outre le droit de choisir ses pièces et ses rôles.

M^{me} Sarah Bernhardt, qui ne dédaigne pas non plus l'argent et qui est devenue dans ses courses à travers le monde son propre impresario, s'est déjà assuré le droit de jouer en France et à l'étranger la pièce que doit écrire pour elle M. Victorien Sardou.

On annonce la mort, à Paris, de M. Hippolyte Cogniard, le vaudevilliste célèbre, âgé de 74 ans, auteur de *Bruno le fleur*, la *Châsse Blanche*, les *Bibelots du Diable*, le *Pied de mouton*, etc., etc.

On ne compte pas moins de 180 pièces dans son riche répertoire.

L'*Annuaire statistique* de la ville de Paris nous donne le chiffre des recettes de tous les théâtres et spectacles de Paris ; de cet état, il résulte qu'en 1880 :

L'Opéra a encaissé 3,087,444 fr. ; la Comédie-Française, 1,864,644 fr. ; le Châtelet, 1,591,528 fr. ; l'Opéra-Comique, 1,396,268 francs ; l'Hippodrome, 1,201,802 fr. ; la Porte-Saint-Martin, 1,133,739 fr. ; les Variétés, 1,260,604 fr. ; les Folies-Bergère, 968,238 fr. ; le Cirque Franconi, 845,507 francs ; la Renaissance, 838,544 fr. ; le Vaudeville, 832,864 fr.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 13 février 1882.

POUR LA DERNIÈRE FOIS,

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Distribution :

Le marquis.....	MM. Yrac.
Grenicheux.....	Vernon.
Gaspard.....	Dépy.
Le bailli.....	Berton.
Le tabellion.....	Grondard.
Cachalot.....	De Gasq.
Fouillard.....	Praud.
Grippardin.....	Chrétien.
Serpolette.....	M ^{me} Guérin.
Germaine.....	Bertha.
Jeanne.....	Lapeyrière.
Gertrude.....	De Gasq.
Catherine.....	Suette.
Marguerite.....	Hermann.
Suzanne.....	Dufour.

Paysans, paysannes, matelots, mousses, cochers, domestiques, servantes, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Faits divers.

UN BRAVE SOLDAT. — On lit dans le *Journal de l'Oise* :

« La commune du Plessis-Belleville possède un jeune héros : c'est le sieur Petit, engagé volontaire au 7^e chasseurs à cheval en Tunisie, en convalescence pour trois mois, chez son père, au Plessis-Belleville. Ce jeune homme vient de recevoir la médaille militaire, en récompense de son courage et de sa conduite dignes d'éloges, dans un combat livré aux Arabes le 12 octobre.

« Ce jeune soldat, qui n'avait encore que vingt-trois mois de services, se trouvant dé-

monté et cerné par les Arabes, résolut de vendre sa vie le plus cher possible.

« Tombé entre les jambes de son cheval, qui lui servit de rempart, armé d'un revolver chargé de cinq coups, il fit face à l'ennemi ; mais, ayant déchargé son arme et couché cinq Arabes à terre, il n'eut pas le temps de recharger ; écrasé par le nombre, il reçut six coups de sabre, dont un à travers le crâne, un deuxième sur l'oreille, un troisième sur le coude et trois dans le dos. Il resta pour mort sur le champ de bataille. Lorsqu'il revint à lui, il était entre les mains d'un médecin français ; il fut transporté à l'ambulance, où il reçut de très-grands soins. Quelques jours avant ce grave accident, il avait été cité à l'ordre du jour du régiment. »

On lit dans l'*Opinion* d'Anvers du 3 février :

« Un drame émouvant s'est passé dimanche dernier au Kruishof.

« Quelques patineurs eurent l'idée de faire une chaîne et de patiner en se tenant tous par la main. Cette chaîne était composée de M^{me} Dierckx, de M. Bergeys, aide-pharmacien chez M. Eckermans, de M. Joseph Eckermans et enfin de M. Karcher.

« En faisant un faux pas, M. Bergeys tomba et naturellement tous les autres en firent autant. La glace se brisa sous le poids et tous furent engloutis. M. Karcher parvint à sortir de l'eau. M^{me} Dierckx se tenait cramponnée à la taille de M. Joseph Eckermans et ils allaient prendre pied sur la berge lorsqu'une syncope fit lâcher prise à M^{me} Dierckx, qui retomba dans l'eau. M. Bergeys, après de nombreux efforts, parvint à saisir la jeune fille par les cheveux et à la traîner tant bien que mal. Mais il comptait trop sur ses forces qui le trahirent. Tout en maintenant d'un bras M^{me} Dierckx au-dessus de l'eau, de l'autre il faisait des signes désespérés.

« Voyant le péril que couraient les deux jeunes gens, M. Joseph Eckermans, âgé de 15 ans, se débarrassa de son habit, se jeta résolument à l'eau et parvint à saisir le bras de la jeune fille évanouie.

« Au même moment, un glaçon lui donna un violent coup dans la poitrine. Il ne perdit pas courage et fit encore des efforts inouis pour maintenir la jeune fille. Pendant ce temps, un monsieur, qui avait pris une perche à laquelle était fixé un crochet, par un faux mouvement donna un coup à M. Bergeys, et lui fit une blessure à la tête. Enfin, trois autres jeunes gens, les nommés Edmond Peeters, John Vanden Bogaert et Rypens, se jetèrent à l'eau et aidèrent MM. Eckermans et Bergeys à sortir de la position critique où les avait mis leur dévouement. »

Un ouvrier teinturier de Villefranche (Rhône), nommé Charbre, travaillant chez M. Lorain, vient d'être victime d'un triste accident.

Charbre a été entraîné par un moulinet qu'il voulait arrêter et précipité dans une cuve en ébullition. Quand on a retiré le malheureux, tout son corps ne formait qu'une plaie hideuse ; cependant, il respirait encore.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Lundi prochain 13 Février

Aura lieu la LIQUIDATION générale de ce qui reste de marchandises au BAZAR DE PARIS, boulevard de Saumur, ANGERS, le tout devant être livré absolument vide le 1^{er} Mars prochain.

P. GODET, propriétaire-gérant.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.



TAPIOCA
J. CARRERE
NANTES

Qualité Supérieure
En vente dans toutes
les bonnes maisons
d'Épicerie et Comestibles

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Éditeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs; 6 mois, 6 francs.



PLUS DE CHAUVES

Remède certain. — Arrêt immédiat des chutes. EXEMPLES ÉTONNANTS de Croissance de Cheveux produits par la POMMADE QUINIQUE LECHAUX, Pommade hygiénique régénératrice qui supprime les teintes, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures. Milliers de certificats et attestations spontanées. Pot envoyé contre mandat 4^{fr.} 6 pots, 21^{fr.} Prospectus gratuits. Dép. gén., Mario LECHAUX, Pharm. Chie, r. St-Gatherine, 464, Bordeaux; et les bonnes maisons de parfumerie et de pharmacie.

Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, et dans toutes les bonnes pharmacies.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Catarrhes des dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion,

névrose, dartres, éruptions, maçonnes, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-

tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divin Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Eynan (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — ANCIENS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; CONDORCET, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges; et partout chez les bonnes pharmacies et épiciers. — DO BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DEPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.
8 35 —		11 h. 13 matin.
11 15 —	7 39 soir.	
1 17 soir.	4 55 —	
4 55 —		
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.

DEPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 39 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 40 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	70	20	Comptoir d'escompte	1010	10		C. gén. Transatlantique	530		5
3 % amortissable	82	65	30	Crédit de France	850			Canal de Suez	2130	30	
3 % amortissable nouveau	84	50		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1520		5	Société autrichienne	622	50	5
4 1/2 %	112		1	Obligations foncières 1877	342			OBLIGATIONS.			
5 %	114	80		Obligations communales 1879	440			Est	375		
Obligations du Trésor	505			Obligat. foncières 1879 3 %	440			Midi	377		
Obligations du Trésor nouvelles	505		2 50	Sac. de Crédit-ind. et comm.	730		5	Nord	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	295	5		Crédit mobilier	580			Orléans	382		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	50	2 50	Est	760			Ouest	373		
— 1865, 4 %	515	1		Paris-Lyon-Méditerranée	1675	15		Paris-Lyon-Méditerranée	375		
— 1869, 3 %	396		1	Midi	1250		20	Paris (Grande-Ceinture)	385		
— 1871, 3 %	390			Nord	2070		10	Paris-Bourbonnais	365		
— 1875, 4 %	515	2	50	Orléans	1305		5	Canal de Suez	567	50	
— 1876, 4 %	510			Ouest	825						
Banque de France	5425		25	Compagnie parisienne du Gaz	1560	10					

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS DÉCÈS,

DES MEUBLES
ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Rousselot,

A Saumur, rue de la Visitation,

Le lundi 13 février 1882, à une heure de relevée.

Il sera vendu :

Armoire, table, chaises, bois de lit, table de nuit, couette, matelas, couverture, couvre-pieds, traversin, oreillers, batterie de cuisine, verres, vaisselle, linge de corps et de ménage, vestiaire d'homme et de femme, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (102)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 19 février 1882, à midi,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, actuellement occupée par M. Lardé, épicière.

Entrée en jouissance le 24 juin 1882.

Facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Appartenant à M. Pierre-Léger.

1^{er} Une maison d'habitation, écurie, servitudes et dépendances, et 1 hectare 30 ares 26 centiares de terre en ouche, rangées de vigne et arbres à fruits; le tout dans un tenant, situé au canton de l'Aireau.

2^{es} 23 ares 58 centiares de terre, à Grange-Niot.

3^{es} 49 ares 98 centiares de terre, aux Secrétains.

4^{es} 42 ares 58 centiares de pré, aux Boires-Choux.

5^{es} 15 ares 66 centiares de pré, aux Petits-Faughages.

S'adresser, pour traiter, à M. LÉGER-FLEURY, à l'Aireau, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (69)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Une MAISON, avec servitudes, cour, jardin, pièces de terre attenantes à la maison, située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés;

Et 66 ares de terre, à Launay, commune de Villeberrier.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un petit clerc.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

La belle propriété

VIGNOBLE DE VILLENEUVE

A Souzay, près Saumur, comprenant :

Château avec jardin, serre, servitudes de toute espèce, vastes caves, ayant accès facile sur la levée; Clos entouré de murs en bon état et autres dépendances.

Superficie de sept hectares. Les vins de cette propriété sont classés dans les premiers crus des coteaux de Saumur.

Le château pourra être loué, en partie, meublé.

Cette propriété conviendrait pour un établissement de fabrication de vins mousseux.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

A CÉDER

UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau,

LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés.

S'adresser à M. MARCHAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (670)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

AVEC SERVITUDES

Jardin, terrasse, grandes caves en roc, cours, puits et pompe, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à M. Poitou-Bernard.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUOTON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer ses clients qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, au Saint-Jean, n° 16, maison Epagnon, où il se trouvera le vendredi et samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenoir. (496)

COUVERTURE EN ARDOISES DE ZINC

Système breveté, s. g. d. g., à Losanges, de la Société de la Vieille-Montagne. Cette couverture a l'avantage de la couverture en ardoises ordinaires, sans avoir aucun de ses nombreux inconvénients; elle est très-légère et cependant d'une solidité exceptionnelle, elle n'exige aucun frais d'entretien, et elle a une durée de beaucoup supérieure à celle de tout autre système, enfin elle est économique.

S'adresser, pour la vente, à M. E. COURAUD, marchand de métaux et dépositaire de la Vieille-Montagne, à Saumur, et, pour les prospectus, échantillons et renseignements techniques, à la Société de la Vieille-Montagne, 19, rue Richer, Paris. (789)

CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure.)

LE 20 FÉVRIER PROCHAIN.

OUVERTURE

DES ATELIERS DE LA BLANCHISSERIE SAUMUROISE,

48, rue de la Petite-Bilange, Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.